



# REGLEMENT

## CONCOURS REGIONAL UR 08

### COURT METRAGE PHOTOGRAPHIQUE

# 2024



#### **DEFINITION :**

Les œuvres présentées sont des montages constituant un récit audiovisuel, comprenant des images synchronisées avec une bande son. L'ensemble de l'œuvre constitue un tout cohérent.

Le montage est réalisé à partir d'un logiciel de présentation qui permet différentes transitions entre les images, des superpositions d'images, zoom, panoramiques, effet 3d, possibilité d'incrustation de brèves séquences vidéo.

2 diaporamas par participant maximum.

Le choix du thème est libre.

#### **CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

Voir fiche « Modalités pratiques pour les concours UR08 2024 »

Un Auteur ne peut pas concourir avec une œuvre ayant déjà participé à une Compétition nationale Fédération Photographique de France (FPF).

L'Auteur est seul responsable de ses propos qui devront respecter les lois et règlements publics en vigueur.

La durée de projection de chaque montage est limitée à douze (12) minutes.

Des séquences vidéo sont autorisées, l'image fixe doit cependant rester prépondérante.

Pour info : voir le livret des compétitions 2024 sur le site de la fédé :

<https://fr.calameo.com/read/0038329324cc07cb2de4a?page=1>

#### **INSCRIPTION :**

Voir fiche « Modalités pratiques pour les concours UR08 2024 »

#### **1ère étape : dès que possible :**

L'auteur adresse un email pour informer les organisateurs de sa participation en précisant son nom, adresse, téléphone et le titre du (des) montage à :

**Michel Villequey Commissaire audiovisuel UR 08/ [presur08@federation-photo.fr](mailto:presur08@federation-photo.fr)**

#### **2ème étape : avant le :**

**Vendredi 29 décembre 2023 à 23h50 :**

Inscription en ligne sur le site :

<http://copain.federation-photo.fr/webroot/utilisateurs/inscriptions> .

Ensuite : se connecter et aller dans l'onglet « Compétitions régionales individuelles ».

Pour les personnes non fédérées prendre contact avec le commissaire régional :

**Michel Villequey Commissaire audiovisuel UR 08/ [presur08@federation-photo.fr](mailto:presur08@federation-photo.fr)**

## **ENVOI DES DIAPORAMAS :**

Avant le :

**Vendredi 5 janvier 2024 à 23h50 :**

L'auteur envoie au commissaire régional un (ou deux) montages Audiovisuel.

Les formats acceptés seront de type vidéo mp4 uniquement, sous réserve de compatibilité avec le matériel utilisé à la projection.

L'envoi par Wetransfer (ou serveur équivalent) de l'ensemble des fichiers est impératif.

Pour éviter les risques de saturation de la carte graphique lors de la projection, les formats suivants sont recommandés :

- 1080 x 1920 pixels en 16/9
- 1080x1440 en 4/3
- 1080x1620 en 3/2

Le dossier comprend en plus des montages, la (ou les) Fiche d'Identification numérique Cette fiche est réalisée au moment de votre inscription sur le site de la FPF ou pour les non fédérés demander un exemplaire vierge à :

**Michel Villequey Commissaire audiovisuel UR 08/ [presur08@federation-photo.fr](mailto:presur08@federation-photo.fr)**

**Pour toutes questions, contacter :**

**Michel Villequey Commissaire régional audiovisuel /[presur08@federation-photo.fr](mailto:presur08@federation-photo.fr)**

**Ou**

**Michel VAN WELDEN président UR08 : [presur08@federation-photo.fr](mailto:presur08@federation-photo.fr)**